

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Ekomille CO2

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: EU-0027206-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0029009-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Ekomille CO2

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	APICE SRL
	Adresse	VIA VENEZIA 16 66041 ATESSA (CH) Italie
Numéro de l'autorisation	EU-0027206-0000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0029009-0000	
Date de l'autorisation	18/05/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	18/05/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	APICE SRL
Adresse du fabricant	via Venezia - Z.I. Saletti 66041 Atessa (CH) Italie
Emplacement des sites de fabrication	via Venezia - Z.I. Saletti 66041 Atessa (CH) Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	13 - Dioxyde de carbone
Nom du fabricant	DIPTERATECH SAS
Adresse du fabricant	69 Avenue de Grasse 06800 Cagnes Sur Mer France
Emplacement des sites de fabrication	69 Avenue de Grasse 06800 Cagnes Sur Mer France

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dioxyde de carbone		Substance active	124-38-9	204-696-9	100

2.2. Type de formulation

GA - Gaz

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Conseils de prudence	Protéger du rayonnement solaire.Stocker dans un endroit bien ventilé.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Rodenticide

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Bonbonne sous pression associée à un dispositif de piégeage utilisé comme méthode complémentaire contre les rats domestiques (Rattus rattus)
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: rat noir Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: rat noir Stade de développement: Jeunes
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur À l'intérieur et à l'extérieur de bâtiments, dans des espaces ouverts et des décharges.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Bonbonne sous pression associée à un dispositif de piégeage. Les rongeurs sont attirés par l'appât alimentaire et entrent à l'intérieur du dispositif où ils sont capturés et tombent dans un compartiment partiellement rempli d'un liquide. Simultanément, du dioxyde de carbone est libéré dans le compartiment par le récipient. Les rongeurs perdent conscience en inhalant le dioxyde de carbone.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 bonbonne pour 10 unités capturées Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 1 bonbonne pour 10 unités capturées Temps d'action : moins de 60 secondes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	350 g (diamètre 70 mm, hauteur 213 mm) Acier au carbone

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Lors de la mise en place du dispositif, remplissez le compartiment inférieur avec 18 L de liquide (par exemple, dilution Ekofix100, eau). Le dispositif ne doit pas être utilisé sans liquide. Seuls les liquides qui n'ont aucun effet toxique sur les rongeurs et qui permettent au rongeur de nager (soulèvement comparable à celui de l'eau) peuvent être utilisés dans le dispositif.

Il faut s'assurer qu'il y a toujours une quantité suffisante de liquide dans le piège (le liquide ne doit pas geler et les quantités évaporées doivent être réapprovisionnées).

Les pièges doivent être remplis d'appât. Pré-appâter le dispositif sans activer le mécanisme de capture. Si l'appât n'est pas accepté, choisissez un appât plus approprié.

Les pièges doivent être contrôlés à intervalles réguliers afin de vérifier l'appât dans le piège et de le réapprovisionner si nécessaire.

Les caractéristiques spécifiques de la bonbonne ne nécessitent pas d'équipement de contrôle supplémentaire tel que : manomètre, réducteur de pression, soupape d'indication, électrovanne. Le système ne nécessite pas de réglage. Le minuteur inséré dans le circuit électronique est déjà réglé pour un délai d'administration de 5 secondes. Cela permet d'obtenir des quantités suffisantes de CO₂, capables d'atteindre une concentration supérieure à 60 % et de supprimer le rongeur capturé, en combinaison avec le liquide présent dans le compartiment inférieur, en moins d'une minute.

Une fois le rongeur capturé, la machine se met automatiquement en veille, prête pour une nouvelle capture.

Le dispositif est équipé d'un système de comptage électronique qui ne permet que 10 captures. Ainsi, après la dixième capture, le dispositif se met en veille et aucune autre capture n'est possible jusqu'à ce que l'utilisateur le réinitialise.

Veuillez utiliser uniquement les bonbonnes de CO₂ fournies par le fabricant du dispositif.

5.2. Mesures de gestion des risques

Ekomille CO2 ne doit être manipulé que par des professionnels qualifiés.

Nous vous recommandons de porter des gants pendant le nettoyage de l'unité et la manipulation des cadavres de rongeurs.

Manipuler les bonbonnes de gaz avec précaution, en évitant les chocs violents entre elles et d'autres surfaces, les ruptures ou autres contraintes mécaniques qui pourraient compromettre leur intégrité et leur résistance.

En cas d'utilisation dans des espaces ouverts au public, indiquer clairement l'action rodenticide en cours, en fournissant des informations sur les risques d'interférence avec le dispositif.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas d'exposition accidentelle au CO₂, accompagnée de l'apparition d'un quelconque symptôme, consulter un médecin.

Mesures de premiers soins.

- En cas d'inhalation : éloigner la personne de la zone contaminée et respirer de l'air frais. En cas de problèmes persistants : administrer de l'oxygène ou procéder à la respiration artificielle si nécessaire. Contacter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : en cas de blessures causées par les basses températures, suivre ces instructions : Retirer les vêtements autour de la zone affectée. Ne pas frotter la peau brûlée et ne pas percer les ampoules. Tremper les parties brûlées du corps dans de l'eau tiède (40°C). En cas de brûlures sur les doigts de pied et/ou de la main, si possible, les maintenir séparés avec des bandes de gaze ou des chiffons propres.

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de dégagement accidentel de CO₂ :

Porter des équipements de protection appropriés.

Évacuer la zone concernée.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans la zone affectée par le dégagement.

Essayer de stopper la fuite.

Éviter de pénétrer dans les égouts, les sous-sols, les excavations et les zones où l'accumulation peut être dangereuse.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne pas décharger la bonbonne de CO₂ dans un endroit où l'accumulation peut être dangereuse, mais dans l'atmosphère et dans un endroit bien ventilé.

Les bonbonnes de gaz ne sont pas des récipients rechargeables.

Éliminer la bonbonne conformément à la réglementation en vigueur.

Contactez le fournisseur si des instructions d'élimination sont jugées nécessaires.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Protéger des rayons du soleil.

Conserver dans un endroit bien aéré.

Protéger le récipient des chocs.

Durée de conservation : 2 ans.

6. Autres informations

-